



Procès-Verbal

Séance du Conseil d'arrondissement
En visioconférence
Mercredi 19 janvier 2022

Contact

Valérie REA
valerie.rea@mairie-lyon.fr
04 72 10 31 05

Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement en visioconférence

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir chers collègues, chers habitant.es,

Pour ce premier conseil de l'année 2022, je veux vous adresser tout d'abord tous mes vœux.

Tous mes vœux pour une belle année, épanouissante, fraternelle et créative.

La période est pleine de défis et par bien des égards elle est aussi épuisante.

Épuisante par la prolongation de cette crise sanitaire, qui nous affecte dans nos corps et dans nos esprits, dans notre vie sociale et culturelle qui est tant perturbée.

On pense bien sûr aux écoles, soumises à des protocoles sanitaires envoyés tardivement et modifiés en permanence et qui imposent aux personnels des gymnastiques intenable alors que leur mission première d'éducation est si mal reconnue.

C'est aussi notre démocratie et la conception même des libertés publiques qui est perturbée par des mesures dont l'intention certes est de répondre à la crise du moment, mais qui ne limitent pas dans le temps les véritables exclusions sociales qu'elles prononcent à l'égard d'une partie de la population.

Oui, il est nécessaire de protéger, mais de protéger en prenant soin, non pas en semant la division – au risque de soulever suspicion et colère.

Cette colère s'exprime à l'occasion de manifestations dans la rue par exemple.

Celle qui a eu lieu le 8 janvier a été marquée par un incident qui aurait pu avoir des conséquences très graves : une grenade lacrymogène tirée par les forces de l'ordre a accidentellement atterri dans une chambre d'enfant située au 3^{ème} étage d'un immeuble d'habitation.

Les personnes ont été secourues, mais elles sont fortement choquées.

Je remercie l'élue, Malika HADDAD-GROSJEAN qui a accompagné la mère de famille pour déposer une plainte : cette procédure est importante pour obtenir des explications sur un incident qui aurait pu avoir une issue dramatique, comme cela s'était malheureusement produit à Marseille en 2018.

Une enquête administrative et une enquête judiciaire sont diligentées, nous veillerons à avoir des réponses, pour nous assurer que cela ne se reproduise pas.

Que les forces de l'ordre protègent la population, et ne causent pas de danger par des usages inapproprié d'armement en milieu urbain dense.

Cet enjeu de protéger est l'enjeu premier à mon sens qui doit guider notre action publique.

A côté de la crise sanitaire liée au Covid 19, une autre crise sanitaire a lieu, qui fait moins de bruit ; celle liée à la pollution de l'air.

Nous sommes depuis plusieurs jours dans une situation d'alerte pollution sur la métropole lyonnaise.

Les brouillards hivernaux se confondent avec les nuages de particules fines, qui bouchent les bronches et l'horizon.

Pour réduire cette pollution de l'air, la « zone à faible émission » s'est renforcée dans la Métropole de Lyon et concernera bientôt les véhicules des particuliers.

Pour que cette mesure, qui nécessite des adaptations parfois difficiles et coûteux, puisse être comprise, accompagnée, et ajustée aux situations particulières, une grande concertation est en cours depuis plusieurs mois et s'achèvera en février : l'implication citoyenne pour ces mesures est fondamentale, pour une transition démocratique et transparente et je vous remercie de votre participation à toutes et tous qui peut se faire sur la plateforme de la Métropole ainsi que lors des réunions publiques qui ont lieu.

Lyon a déposé hier sa candidature à l'appel européen des 100 villes climatiquement neutres, et a réuni, pour formuler sa candidature, un grand nombre de partenaires du territoire, associations, entreprises, collectifs citoyens intéressés à imaginer la ville de demain.

Nous faisons face à des défis majeurs, à l'enjeu d'organiser les forces vives de la société pour nous transformer dans un contexte d'incertitudes climatiques et énergétiques.

L'économie, les modes de vie, les manières de consommer, de se distraire, vont changer progressivement.

Notre rôle, en responsabilité, est d'anticiper, de préparer, d'accompagner au mieux ces transformations.

C'est pour cela que nous apportons tant d'attention à l'enjeu démocratique. L'éducation populaire et l'animation locale.

Les réunions publiques et concertations.

Les instances de participation citoyenne.

Le conseil territorial a été récemment relancé et pourra déclencher des initiatives, interpeller le conseil d'arrondissement.

Plus que jamais, en cette année d'importance majeure pour l'avenir politique du pays, nous voulons maintenir des espaces de vitalité civique, des zones de résistance à l'épuisement et au découragement.

Face aux défis majeurs, donner des raisons non pas seulement d'espérer, mais de s'enthousiasmer.

Bonne année à Lyon 1^{er}.

Nous allons maintenant ouvrir ce conseil d'arrondissement avec la désignation d'un Secrétaire de séance et je vous propose, comme nous en avons pris l'habitude de désigner Noé FROISSART, si vous en êtes d'accord, s'il n'y a pas d'autre candidature.

Comme il n'y a pas d'autre candidature, je propose à Noé FROISSART de procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Noé FROISSART procède à l'appel nominal.

PRESENT.ES :

Yasmine BOUAGGA

Laurence HUGUES

Jean-Christian MORIN

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED

Nathalie PERRIN-GILBERT

Sylvain GODINOT

David SOUVESTRE

Yves BEN ITAH

Laurence BOFFET

Mathilde CORTINOVIS

Noé FROISSART

Benoit SCIBERRAS

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Je constate que nous avons le quorum et donc nous pouvons débiter cette séance et je vous propose de la débiter par l'approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2021.

Y-a-t-il des demandes de modifications ?

Je vous propose de l'adopter à main levée.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Avant de passer à l'examen de dossiers pour avis, je vais donner la parole à Laurence HUGUES, première adjointe en charge de la transition écologique et de la démocratie pour une information sur le conseil territorial d'arrondissement.

Laurence HUGUES

Merci Madame la Maire, chères collègues,

Lors de la mandature précédente, sous la houlette de Nathalie PERRIN-GILBERT, les élu.es du 1er avaient souhaité élargir le Conseil d'initiatives et de consultation, le CICA, prévu par la loi de 1982, sous forme de Conseil territorial, pour réunir les associations comme le prévoit la loi mais aussi pour y intégrer les collectifs et les autres instances de démocratie locale.

Cela s'inscrivait dans une démarche innovante en termes de démocratie, portée notamment par Laurence BOFFET, toujours élue du 1er aujourd'hui mais également désormais Vice-présidente de la Métropole en charge de la Participation et des initiatives citoyennes, dont je salue particulièrement l'action ce soir.

Avec votre volonté, Madame la Maire, la nouvelle équipe a souhaité relancer le Conseil territorial, dans ses deux dimensions, à la fois sa dimension d'initiative, comme vous venez de le dire et le pouvoir d'interpellation des élu.es, comme prévu dans le règlement intérieur adopté au début de cette mandature.

Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Janvier 2022

Le principe qui guide les actions lyonnaises en matière de démocratie locale, c'est bien effectivement donner la possibilité à chaque habitante et habitant de s'informer, de s'exprimer et de s'impliquer concrètement dans la vie de notre ville – nous aurons l'occasion d'évoquer à nouveau ces principes mis en actions lors de la délibération portant sur le Budget participatif.

Dans cette idée de « démocratie continue » (tout au long du mandat), plus inclusive et plus impliquante, le Conseil territorial rejoint donc ce qu'on peut qualifier d'« écosystème démocratique » du 1er arrondissement, qui compte déjà le Conseil d'arrondissement des enfants, le Conseil des aînés, les Conseils de quartier, on peut y inclure aussi la Commission patrimoine notamment...

La réunion de relance de ce Conseil s'est tenue le 10 janvier dernier, elle a réuni un peu plus d'une trentaine de participant.es, associations, collectifs, représentant.es des Conseils de quartier, après une campagne assez intensive de relance téléphonique en fin d'année dernière qui visait à mobiliser autour du renouvellement de cette instance.

Lors de cette réunion, les participant.es ont mis l'accent sur l'intérêt de ce Conseil territorial si chacun.e trouve sa place dans ce collectif ouvert et évolutif, si des initiatives sont facilitées et des actions concrètes sont mises en œuvre et suivies dans le temps.

Dix thématiques ont été identifiées, de l'amélioration du cadre de vie à l'entraide et la solidarité, le soutien à la vie associative et culturelle de l'arrondissement, le lien intergénérationnel, la mobilité et le sport, la sécurité, avec également des préoccupations fortes concernant l'environnement et des propositions pour l'économie locale.

Le Conseil territorial se réunit pour une nouvelle séance de travail le 10 février prochain, afin de préparer son intervention lors du prochain Conseil d'arrondissement, le 16 mars prochain.

A suivre donc !

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup Madame l'Adjointe.

Nous allons passer à l'examen des dossiers pour avis et puisque le 1^{er} est dédié au règlement du budget participatif, et donc concerne également l'implication citoyenne et la démocratie, je vous redonne la parole pour la présentation de ce dossier.

Dossiers pour avis

Démocratie

1- **3474 - Laurence HUGUES - Adoption du règlement du budget participatif Lyonnais - Mission Démocratie ouverte**

Merci Madame la Maire, je vais essayer de partager un document.

Alors voyez-vous cette présentation à l'écran ?

Très bien, alors la présente délibération a pour objet de présenter le budget participatif lyonnais et d'en adopter le règlement.

Alors, qu'est-ce c'est ce budget participatif ?

Et bien, c'est une enveloppe budgétaire consacrée à la réalisation de projets proposés et choisis par les habitant.es avec plusieurs objectifs :

- Favoriser les initiatives des Lyonnaises et des Lyonnais et renforcer leur pouvoir d'agir ;
- Stimuler le dialogue entre habitant.e.s, élu.e.s et services municipaux ;
- Concerter largement pour l'orientation d'une part de l'investissement public.

Donc en 2022, se tiendra la première édition du budget participatif.

C'était un fort engagement qu'enfin Lyon rejoigne les autres villes qui ont mis en place cet outil très important pour la démocratie participative et impliquante.

Deux éditions sont prévues pour cette mandature avec au total 25 millions d'euros d'investissement pour co-construire la ville avec les habitantes et les habitants.

Le règlement en quelques points saillants, que l'on soit habitant, collectif, association, on a la possibilité de déposer un projet.

Si on est résidant, travaillant, étudiant à Lyon et ce, sans condition d'âge ou de nationalité.

Les critères de recevabilité des projets sont les suivants :

- L'intérêt général, cela va de soi mais il est important de le rappeler,
- Des dépenses d'investissement uniquement,
- Des projets techniquement et juridiquement faisables,
- Sur compétences municipales et non pas sur compétences métropolitaines, pour ce cela, il faudra certainement que l'on accompagne bien dans la lisibilité pour bien faire la part des compétences entre ces deux collectivités,
- Des projets réalisables en 2 ans.

Le budget est ambitieux et on espère vraiment que des projets à la hauteur de ces ambitions vont fleurir dans le 1^{er} arrondissement notamment.

Les enveloppes sont calculées au prorata du nombre d'habitant.es par arrondissement.

Dans le 1^{er}, pour l'édition 2022, il s'agit donc d'un budget de 605 850 €.

Donc c'est l'enveloppe globale et on verra bien sûr quel nombre de projets se manifesteront et pour quelle enveloppe sur chaque projet il sera fait état.

A l'échelle ville, il y a aura aussi une enveloppe de 2 millions d'euros pour des projets ayant un rayonnement sur l'ensemble de Lyon, des projets non localisés qui peuvent toucher à plusieurs arrondissements ou qui concerneraient de grands équipements de la Ville.

Nous avons une diapositive qui montre quelques exemples de réalisations dans différentes villes.

J'y ajouterai par exemple des projets concernant des jardins sur les toits ou encore la rénovation thermique exemplaire d'une école.

On voit qu'il peut y avoir beaucoup d'idées d'investissement dépendant des compétences de la Ville et ce sera l'occasion effectivement pour nos cocitoyen.es de mettre en œuvre concrètement leurs idées et de proposer au travers de leur expertise d'usage des projets qui pourront vraiment servir à toutes et tous et améliorer la qualité de vie à Lyon.

Le calendrier pour finir est le suivant :

- Dépôt des projets : à partir de la mi-mars avec des ateliers d'émergence et la mairie du 1^{er} en accueillera bien sûr pour accompagner le dépôt des projets et aider les habitant.es et les collectifs à bien formaliser et formuler les projets ;
- Ensuite une phase d'analyse : à partir de début mai ;
- Et puis une phase de vote : à partir de début novembre puisque que le budget participatif, ce sont des projets proposés par les habitant.es et ensuite adoptés ou non par les habitant.es à l'issue d'un vote parfois avec des campagnes aussi de la part des habitant.es qui veulent susciter l'adhésion à leur projet ;
- Et puis, à partir de 2023 : un calendrier de réalisation pour ces projets.

Donc, je le redis, un des critères de sélection des projets sera qu'il soit réalisable dans les deux ans.

Et puis bien sûr évidemment un processus de bilan et d'évaluation pour préparer la deuxième édition de ce budget participatif.

Voilà, j'espère Madame la Maire, chères collègues, avoir été suffisamment claire et convaincante quant à ce beau projet et je vous propose, si cela vous agréee bien sûr, de bien vouloir donner un avis favorable à cette délibération pour à la fois créer ce budget participatif et d'en adopter son règlement.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Et bien s'il n'y en a pas, c'est que vous avez été parfaitement claire, Madame l'Adjointe et je vous en remercie.

Je vous propose donc de voter pour donner un avis favorable du conseil du 1^{er} arrondissement à ce projet de budget participatif de tous les lyonnais et lyonnaises.

Je constate donc un vote pour à l'unanimité du conseil du 1^{er} arrondissement et je vous en remercie et je pense que l'on peut toutes et tous s'en féliciter et se réjouir du démarrage prochain de ce beau projet impliquant les habitant.es, après son adoption par le conseil municipal, bien sûr !

Nous allons à présent aborder un autre dossier pour avis concernant l'urbanisme puisqu'il s'agit de donner l'avis du 1^{er} arrondissement sur l'avis de la Ville de Lyon pour la modification du plan local d'urbanisme.

Je vous donne la parole Noé FROISSART pour nous présenter ce rapport.

Urbanisme

2- 3493 - Noé FROISSART - Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain

Merci Madame la Maire, chères collègues,

La présente délibération revient sur un sujet déjà évoqué ici, mais c'est un sujet important derrière ses airs techniques, c'est le sujet de la modification n°3 du PLU-h.

Promis, je vais essayer de faire clair et illustré.

Le PLU-h, le Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat, c'est tout un ensemble d'objectifs et de règles qui régissent l'urbanisme à Lyon ; c'est, à travers ces objectifs et ces règles, notre vision de l'évolution de la Ville.

Donc, c'est important.

Le PLU-h est établi à l'échelle de la Métropole, par la Métropole de Lyon, en concertation avec les communes et c'est pour cela que nous sommes consultés aujourd'hui.

Dans ce document, on dit combien de bâtiments on veut construire et où, de quelle taille, à quoi ils doivent ressembler, où est-ce qu'on va faire des espaces verts, où est-ce qu'on va faire des logements sociaux et combien, où est-ce qu'on va faire des activités économiques, de quel type, etc. ça tient en quelques milliers de pages, à peine.

Et donc, quand un permis de construire est demandé par un promoteur ou un particulier, s'il respecte le PLU-h en vigueur, il doit être accordé, et s'il ne le respecte pas, il doit être refusé, c'est aussi simple que cela, c'est la règle, il n'y a pas d'arbitraire possible en la matière.

Le PLU-h actuellement en vigueur, donc les règles de construction qui sont actuellement en vigueur, a été adopté en 2019 après environ 7 ans de travaux, par l'ancienne majorité.

Bien sûr, depuis les élections municipales et métropolitaines de 2020, la vision du futur de la Ville a un peu changé !

Nous souhaitons une ville qui intègre nettement mieux les enjeux sociaux et environnementaux.

Deux petits points techniques, il s'agissait donc de modifier au plus vite et au mieux ce document qui est essentiel.

Pour cela, deux possibilités juridiques s'offraient à nous :

- Soit la révision, qui permettait de reprendre l'ensemble du document, mais cela nécessitait un travail de 6-7 ans environ, et d'ici là les règles actuelles perduraient ;
- Soit la modification du document, qui permet en un an et demi environ de modifier les règles, tant qu'elle ne remet pas en cause les objectifs généraux du PLU-h.

En gros, soit on modifie l'existant et ça va vite, soit on change complètement et cela prend beaucoup plus de temps.

Alors, évidemment, on aurait souhaité pouvoir tout changer et le faire rapidement !

Mais malheureusement, ce n'était pas possible, contraintes juridiques obligent.

La Métropole a donc choisi de procéder à une série de modifications, tout au long du mandat.

Cela permet de corriger d'urgence un certain nombre de choses, parce que nous sommes bien en état d'urgence climatique et social.

Et comme le disent certains habitants du 1er, le PLUH de 2019 a sacrément "ouvert les vannes" de la construction.

Mais ça veut aussi dire que le document modifié sur lequel nous allons nous exprimer aujourd'hui ne correspondra pas encore tout à fait à la ville que nous souhaitons.

Pour autant, il y a énormément de belles avancées et après ce préambule un peu technique mais qui me paraissait important, je vous propose de vous parler de cette modification qui contient de nombreuses et belles avancées.

C'est un chantier qui a été lancé dès la prise de fonctions de la nouvelle équipe élue, à la Métropole notamment.

Elle a associé étroitement les délégations urbanisme et participation citoyenne, cette-dernière étant portée par Mme Laurence Boffet ici présente, également Vice-Présidente à la Métropole de Lyon en charge de la participation citoyenne et que je salue vivement pour le travail de concertation réalisé sur ce dossier technique en un temps record !

La concertation préalable mise en place par Mme Laurence Boffet et la Métropole avait permis à la Ville de Lyon et au 1er arrondissement, mais également à l'ensemble des habitants, de faire remonter des demandes, des propositions, des remarques, sur ce qu'il fallait inclure dans cette modification, c'est à cette occasion que nous en avons discuté dans ce conseil d'arrondissement.

J'en profite pour remercier les habitants, les associations et les collectifs, les conseils de quartier, qui ont participé et fait de nombreuses contributions pour cette modification.

Suite à cette période de concertation, la Métropole a traité les très nombreuses demandes, le contenu de cette modification n°3 a été établi, et c'est là-dessus que nous sommes maintenant consultés, en amont de l'Enquête Publique qui sera ouverte du 28 février au 5 avril.

Les objectifs de cette modification sont toujours les mêmes et je ne vais pas m'étendre dessus, il s'agit, pour faire simple à l'échelle de la Métropole, de faire plus vert, plus humain.

Il s'agit :

- d'être plus économe en espace, en énergie, de limiter les gaz à effet de serre en limitant l'étalement urbain ;
- de renforcer la nature en ville ;
- de renforcer les équipements de services publics ;
- de renforcer le logement social et le logement abordable pour garantir l'accès au logement à toutes les étapes de la vie ;
- de favoriser les activités économiques diversifiées, dans la ville, durable.

Concrètement, dans les choses qui vont changer pour le premier arrondissement, on notera :

- En premier lieu, le développement du logement social :

Vous le savez, dans le 1er, nous sommes en retard sur les objectifs de logements sociaux, à seulement 19 % alors que nous visons 25 %, et c'est un sujet majeur pour nous pour garder, reconquérir même, une mixité sociale dans le 1er.

Parmi les mesures, il y aura notamment le fait de devoir faire au moins 35 % de logements sociaux dès qu'un bâtiment créera plus de 500m² d'appartements.

Concrètement, dans le 1er, ça veut dire que toute construction neuve contribuera à l'atteinte des objectifs de logements sociaux, ce qui n'était pas le cas avant, et les promoteurs en jouaient très largement.

C'est une mesure que nous avons portée notamment avec ma collègue Malika Haddad-Grosjean, adjointe à la Ville inclusive, et je remercie la Ville et la Métropole de l'avoir prise en compte.

Il y aura également plusieurs "emplacements réservés" qui seront inscrits, c'est à dire des immeubles que la Ville pourra préempter plus facilement pour faire du logement social.

C'est le cas sur des immeubles rue Leynaud, rue Neuve, rue Lemot... et c'est aussi notamment le cas sur le fameux projet dit des Pentes Contre Bouygues : sur ce dossier dont le permis est déjà accordé et que nous ne pouvons pas retirer, nous allons, grâce à la modification du PLU-h, casser par contre, son effet de gentrification en y mettant 20 % de logements sociaux et 50 % de logements dédiés à l'Office Foncier Solidaire.

Cela permettra par ce projet qui allait construire énormément de logements neufs et chers, ce seront maintenant des logements qui seront abordables et ce, afin de garder des classes moyennes dans l'arrondissement.

- Au-delà du logement social, sur le logement privé, nous cherchons également à lutter contre la hausse des loyers et du prix de l'immobilier :

Pour cela, nouvel outil ajouté aux mesures déployées par la collectivité, le Secteur de Taille Minimal de Logements sur l'Existant sera déployé sur l'arrondissement pour freiner tant que possible la découpe des immeubles en mini-appart' à mettre sur AirBnB.

En fonction du nombre de logements concernés, plus ou moins de 9, il faudra avoir des T2 et plus ou des T3 plus sur 70 % ou 80 % de l'immeuble.

Ce frein à la découpe assez fort, qui s'ajoute à l'encadrement des loyers déjà voté et aux prochaines mesures sur AirBnB qui seront prochainement votées, cela va limiter la spéculation immobilière menée par les fonds d'investissements, qui aujourd'hui rachètent des immeubles entiers dans le 1er pour cela.

Cet outil supplémentaire était également une demande forte de la mairie du 1er.

- Sur l'aspect essentiel du développement de la nature en ville maintenant :

Laurence Hugues, adjointe à la nature en ville, a également mené un grand travail pour le 1er.

Sur les règles générales, dorénavant, toute construction dans le 1er devra consacrer 15% de la parcelle à de la pleine terre, de la végétation, alors qu'aujourd'hui c'était à 0, et les murs végétalisés et toitures végétalisées sont facilités et encouragés.

Ensuite, les espaces de verdure existants sont très largement mieux protégés, par exemple rue Bodin, Montée Gérando, rue Bon Pasteur, la parcelle du Bon Pasteur, ... Et des espaces réservés pour de la création d'espaces verts sont ajoutés, ce sont 1714m² rue de la Muette qui seront à terme rachetés pour être désartificialisés et végétalisés.

Toutes ces modifications s'ajoutent au travail fait en parallèle sur la voie publique et par les habitants bien sûr.

- Des modifications sur la protection du patrimoine et du charme des Pentes, également :

La trame urbaine des Pentes est caractérisée entre autres par ces immeubles de hauteur différentes, irréguliers, et par la présence de ces "dents creuses", ces immeubles de 1 ou 2 étages seulement au milieu de plus grands immeubles, qui offrent de précieux espaces de respiration dans ce quartier extrêmement dense.

Ceux-ci constituent également le patrimoine des Pentes et ils seront maintenant mieux protégés, le PLU bloquera maintenant pour la très grande majorité d'entre eux les hauteurs possibles au niveau de l'existant.

Le 1er c'est aussi ses monuments historiques, il y a donc également un renforcement de la protection du secteur des Chartreux, proposé par les citoyens directement et je les remercie à nouveau.

- Des modifications pour réorienter l'activité économique en faveur de la vie de quartier :

Ce travail mené par Bertrand Pinoteau, ici présent, qui va permettre d'une part de favoriser la création d'activités commerciales sur les rez-de-chaussées des rues Vieille, Pareille, Bouteille, Annonciade, Leroudier, d'autre part de limiter les possibilités de créer des espaces commerciaux de grande taille, pour favoriser à l'échelle de l'arrondissement, les commerces de proximité et la vie de quartier.

- Des modifications contribuant aux actions nettement plus larges de rééquilibrage en faveur des piétons et des cyclistes, enfin :

Le PLU n'agit que sur le nombre de places de parking à créer au minimum dans les immeubles neufs, c'est donc là-dessus que porte la modification.

L'idée est comme toujours d'accompagner la démotorisation lyonnaise.

Dans les zones qui vont être progressivement rendues nettement plus piétonnes, le nombre de places de parking à créer sera divisé par 6, et dans les autres zones, divisé par 2.

Par ailleurs, les espaces dédiés aux rangements de vélo seront multipliés par 2.

Bon, au regard du nombre de logements qui se construisent dans l'arrondissement, de l'ordre de 15 par an, ce point aura bien sûr un impact minime sur le nombre de parking dans l'arrondissement, mais ça permet surtout d'éviter de construire des garages : dans les Pentes, à cause de la mauvaise qualité du sol et des galeries, pour garantir une bonne condition de sécurité, creuser et stabiliser le sol pour des garages coûte particulièrement cher et impacte significativement le prix des logements.

J'en ai fini pour la présentation des principales modifications du PLU-h, pour ce qui concerne le 1er arrondissement.

J'ai été long et m'en excuse, mais comme vous l'avez vu il s'agit là d'un travail qui touche à beaucoup de délégations, qui a impliqué beaucoup d'élu.es et surtout d'un travail énorme fourni par les agents de la Ville et de la Métropole et je pense que l'on peut les remercier à nouveau pour ce travail lourd et d'une grande qualité qu'ils ont abattu.

Grâce à eux et à ce travail, c'est une ville qui sera déjà plus humaine, plus végétale, plus responsable, dans laquelle nous allons vivre à terme.

Et les prochaines modifications permettront de le compléter encore ce travail et donc on sollicitera à nouveau les habitant.es pour continuer de participer.

Aujourd'hui, la Ville de Lyon est donc sollicitée pour rendre un avis sur ce projet de modification.

Puisque c'est un travail perpétuellement en cours, de nouveaux éléments ont également été demandés par la Ville *a posteriori* et ne figurent pas dans le document, la Ville propose donc de les demander sous la forme de réserves pour accélérer les démarches.

Ce sont des points qui ne concernent pas le 1er arrondissement donc je ne rentrerai pas dans les détails, il s'agit de diverses demandes d'ajouts d'emplacements réservés par exemple et qui concernent d'autres arrondissements.

Pour le reste, cette modification allant entièrement dans le sens que nous souhaitons à donner à la Ville, et pour tenir compte des dernières demandes, les réserves, je vous propose donc, mes chères collègues, de donner un avis favorable, avec réserves, à ce projet de modification.

Pour les collectifs, pour les habitantes et habitants mobilisé-e-s, que je sais nombreux dans le 1er, je rappelle à nouveau les dates de l'enquête publique, alors n'hésitez pas à aller consulter l'ensemble des documents et parcourir toutes les modifications, faire des commentaires, faire des nouvelles suggestions que l'on prendra en compte ici ou lors des prochaines modifications.

Cette enquête publique se tiendra du 28 février au 5 avril. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup Noé FROISSART pour cet exposé très détaillé et très clair qui nous permet de comprendre les enjeux de cette modification.

Merci également d'avoir remercié toutes les personnes qui y ont travaillé.

Nous avons une demande d'intervention de Madame Laurence BOFFET.

Laurence BOFFET

Oui, merci Madame la Maire, chères collègues, comme nous nous y étions engagés tous, la modification n° 3, on attend finalement son aboutissement de ce PLU qui devait quand même évoluer.

Pour la première fois, une plateforme de participation avec des réunions et des ateliers spécifiques ont eu lieu pour inclure l'ensemble des habitants et leur permettre de contribuer, soit pour donner un avis, soit pour carrément demander une modification.

Et cela représente quand même une avancée indéniable, même si tout n'est pas soumis aux débats et qu'il reste qu'il faut encore se battre pour que les habitant.es aient leur mot à dire sur l'ensemble des projets urbains.

C'était une première pour les services de la Métropole, qui n'avait jamais impliqué des habitant.es dès la conception du PLU-h et même si tout est dans le dossier de concertation qui a été constitué évidemment, toutes les modifications ne sont pas listées sur la plateforme, ce que j'aurai souhaité mais nous travaillons à le faire dans l'avenir.

Pour un propos plus général, il faut vraiment veiller à ce que ce PLU ne soit pas un document figé mais reste un processus démocratique continu et qui accompagne l'évolution de la Métropole et de la Ville de Lyon, plus humaine et plus verte.

Comme Noé, l'a dit, il y a beaucoup de modifications qui ont été faites dans le 1^{er} et qui viennent aussi des habitant.es et qui ont été prises en compte.

Je ne sais pas le nombre exact dans le 1^{er}, cela fait partie des choses que l'on travaille avec les services pour avoir plus de détails mais sur l'ensemble de la Métropole, c'est près de 1 600 demandes de modifications qui ont été faites par les habitant.es et qui ont toutes été étudiées.

Elles n'ont pas forcément toutes été prises en compte mais elles ont toutes été instruites et il y en a quand même pas mal qui ont été prises en compte complètement.

De mémoire, cela représente près de 50 % des demandes de modifications qui ont été prises en compte complètement.

Certaines seront étudiées dans les autres modifications qui vont être faites, soit elles sont hors sujet, soit il faut ré-instruire plus longtemps les demandes.

Je voulais quand même souligner cette belle avancée. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Dans ce cas, je vous propose de donner un avis favorable du 1^{er} arrondissement pour que la Ville de Lyon donne un avis favorable avec réserves sur ce projet de modification.

L'avis du conseil du 1^{er} arrondissement est favorable à l'unanimité.

C'est donc un processus continu qui nous permettra d'avoir cette ville plus humaine et plus verte.

Nous allons à présent passer à l'examen de la délibération n°3494 qui porte sur le logement social et je donne la parole à Malika HADDAD-GROSJEAN.

3- 3494 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 3 525 915,00 euros relatifs à une opération d'acquisition - Amélioration de 23 logements (7 PLAI et 16 PLUS) situés 12, 14,16, Boulevard de la Croix Rouse à Lyon 1er - Direction des Finances

Merci madame la Maire,

Toujours dans la continuité, ce projet de délibération porte sur une Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 3 525 et 915,00 euros relatifs à une opération d'acquisition - Amélioration de 23 logements (7 PLAI et 16 PLUS).

Pour le dire autrement, des logements très abordables et abordables situés dans notre arrondissement aux 12, 14,16, Boulevard de la Croix Rouse à Lyon 1er.

Chèr.es collègues, je ne vous raconterai pas mon histoire de désamour des chiffres, si bien que chacun de vous a pu maintenant le constater !

L'écran qui me sépare de vous me protège du sourire amicalement moqueur de mon collègue et cher ami Bertrand Pinoteau.

Cependant ce désamour s'atténue toutes les fois où je lis que 3, 5 ou 7 logements abordables sont créés dans notre arrondissement.

Cette fois, c'est le chiffre 23.

Oui 23 logements, si vous approuvez ce projet de délibération, qui vont être créés.

Bien sûr, ce nombre est loin d'être suffisant, cela a été rappelé, au regard de nos besoins et de nos manques.

Mais permettez de m'en réjouir.

J'aurai aimé vous inviter ce soir après cette séance à partager ma réjouissance autour d'un verre de l'amitié mais, en plus des conditions sanitaires, le mois de janvier est un mois de sobriété, je vous proposerais bien donc de reporter ça, à un moment notamment où nous aurons mis en place, Noé FROISSART l'avait rappelé tout à l'heure, une réglementation plus protectrice du logement abordable face à l'assaut de la spéculation immobilière pour le dire plus simplement, des Airb&b et consorts.

Pour ma part, je reste consciente et à la faveur de la modification de ce PLU-h, nous aurons un certain nombre de choses à célébrer même si les victoires que nous conquérons quotidiennement sont modestes.

Bien sûr, vous l'aurez compris, chèr.es collègues que j'approuverai ce projet et je souhaiterais que vous en fassiez de même. Je vous en remercie.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie madame l'adjointe ? Y-a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable pour cette opération.

Le conseil du 1^{er} arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité.

Je vous en remercie et après avoir examiné les délibérations sur l'urbanisme, nous restons dans les espaces publics de la Ville avec un projet de délibération sur le règlement local de publicité et je donne la parole à Jean-Christian MORIN pour nous le présenter.

Espace public

4- 3455 - Jean-Christian MORIN - Avis sur le projet de règlement local de publicité de la Métropole de Lyon - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Merci beaucoup madame la Maire, chères collègues,

Je vous propose au vote ce soir une délibération concernant le nouveau règlement local de publicité.

Celui-ci est la traduction lyonnaise pour la Ville de Lyon des décisions concernant l'évolution de la publicité sur l'espace public évoquée par le conseil métropolitain en 2021.

Ce nouveau règlement intervient après une longue période d'élaboration initiée en 2017, ayant impliqué l'ensemble des arrondissements et des acteurs concernés.

Pour les habitants du 1er arrondissement, les effets les plus visibles qui sortiront de l'application de ce nouveau règlement seront une disparition progressive des grandes enseignes lumineuses et des immeubles le long du Rhône et de certains axes routiers.

Alors, ils ne sont pas situés dans le 1er mais on les voit très bien depuis les points de vue du 1er sur les pentes.

Un horaire d'extinction des enseignes lorsque les commerces sont fermés, soit 19h00, soit 23h00 et extinction des publicités entre minuit et 06h00 du matin.

Les habitants du 1er verront aussi une interdiction des publicités géantes sur les bâches de chantier avec une exception qui est celle des monuments historiques sur lesquelles les bâches restent du ressort de l'Etat et une interdiction des écrans publicitaires numériques y compris dans les TCL.

L'impact pour la Ville sera une baisse des redevances perçues de près de 500 000 €, ce qui est un effort financier très raisonnable, quand il est mis en vis-à-vis du confort des villes gagné par les lyonnais avec l'espacement progressif de la publicité dans l'espace public.

On pourra d'ailleurs regretter à nouveau la décision précipitée de la précédente majorité concernant l'extension du contrat qui lie la collectivité au Groupe DECAUX jusqu'en 2032 pour le mobilier urbain et qui empêche une réduction de ces espaces publicitaires plus rapide.

Pour toutes ces raisons, nous voulons saluer le travail des élu.es et services métropolitains et de la Ville sur ce sujet.

Nous nous devons de voter en faveur de cette délibération et de donner un avis favorable à l'adoption de ce nouveau règlement de publicité.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie monsieur l'adjoint ? Y-a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

S'il n'y en a pas, je vous propose donc de donner un avis favorable à ce projet de règlement local de publicité.

L'avis du 1^{er} arrondissement est favorable à l'unanimité et c'est vrai que ce règlement nous protège particulièrement bien contre la publicité, notamment du fait de cette protection spécifique pour les zones patrimoniales remarquables qui nous permettra d'encore mieux profiter de la qualité du cadre de vie du 1^{er} arrondissement.

Nous allons passer à l'examen de la délibération suivante qui est particulièrement importante pour le 1^{er} arrondissement puisqu'elle porte sur la « salle Rameau » qui est un équipement fermé depuis quelques années et qui pourrait se voir une seconde vie.

Pour présenter le rapport, je donne la parole à Sylvain GODINOT, en sa qualité d'adjoint au patrimoine à la Ville de Lyon.

Patrimoine et culture

5- 3574 - Sylvain GODINOT - Lyon 1er - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif au profit de la Compagnie de Phalsbourg du tènement situé 29 rue de la Martinière, couramment dénommé "salle Rameau" - Avenant à la promesse de BEA - EI 01015 - N° inventaire 01045 A 000 et 01015 T 001 - Direction Centrale de l'Immobilier

Merci madame la Maire, mes chères collègues, je suis très heureux de vous présenter ce projet de délibération qui concerne, vous l'avez dit la salle Rameau à proximité de la place Sathonay.

Il s'agit ici d'adopter un avenant à la promesse de bail emphytéotique administratif qui a été voté au mandat précédent.

Avenant qui a été rendu nécessaire par le nouveaux contexte financier suite au Covid qui a nécessité pour le promoteur de demander une baisse du montant des redevances et des travaux.

Le promoteur, la compagnie de Phalsbourg est revenue vers la Ville en début de ce mandat pour nous proposer un nouveau cadre financier, une baisse des droits d'entrée de 3 à 2 millions d'euros et une baisse des travaux de 14,3 à 12,5 millions d'euros.

Il s'agit néanmoins d'un projet dont le caractère patrimonial est évident, la grande qualité architecturale du projet a été soulignée par toutes les parties prenantes avec notamment la création de la rotonde qui n'avait jamais été construite mais qui avait été envisagée dans le projet initial, rotonde qui sera construite dans l'esprit du projet initial mais dans un traitement contemporain et puis la création d'une verrière au 2^{ème} étage à usage d'un restaurant.

Le projet a baissé légèrement sur le montant de travaux au bénéfice d'une plus grande sobriété et d'un plus grand respect du bâtiment initial.

Il sera constitué d'un tiers lieu culturel au rez-de-chaussée de 490 m² environ accompagné d'un foyer, la salle de spectacle qui fait près de 3 300 m² au premier étage, 450 places assises, 900 places debout et la verrière au dernier étage d'environ 230 m² qui sera un lieu de restaurant.

Donc un projet qui va permettre à cette salle de revivre, les travaux sont prévus pour débiter à partir de la mi 2022 pour une livraison de la salle qui est annoncée pour la fin 2024.

Je souhaite préciser aussi que nous reviendrons très rapidement devant les habitant.es du quartier et devant les journalistes avec une conférence de presse qui aura lieu ce vendredi matin à la salle Rameau en présence de Nathalie PERRIN-GILBERT, adjointe à la culture et Yasmine BOUAGGA, Maire du 1^{er} arrondissement, ce qui permettra de mieux voir le projet.

Je vous propose si vous le permettez de projeter une vue d'artiste de ce bâtiment (si j'arrive à réussir mon partage d'écran).

Vous pouvez donc voir le bâtiment tel qu'il est présenté dans l'annexe jointe à cette délibération avec la rotonde supérieure.

Et pour vous donner quelques vues de l'intérieur, voici la verrière que vous voyez au centre de la diapositive, une vue de la grande salle de spectacles et puis les plans qui vous permettent de voir le Tiers-lieu en rez-de-chaussée qui sera basé sur l'ancienne salle de billards.

Voilà pour ces quelques vues, je vous propose de voter favorablement cette délibération et je souligne le travail de négociation important qui a été conduit en ce début de bail pour faire en sorte que le projet aboutisse et ne soit pas bloqué pour des raisons financières.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie pour cette présentation et pour le partage des images également.

J'ai une demande d'intervention de Fatima BERRACHED puis de Jean-Christian MORIN.

Je vous donne la parole Madame BERRACHED.

Fatma BERRACHED

Madame la Maire, Chèr.es collègues,

Sous l'ancienne mandature, la Ville de Lyon s'est engagée à la réhabilitation de la salle Rameau via un bail emphytéotique afin de ne pas avoir à supporter, donc à financer, la dite réhabilitation de ce lieu culturel emblématique fermé au public depuis 2016, et ce au risque, d'une aggravation de l'état de ce bâtiment classé.

Un accord a enfin été trouvé avec le promoteur, Compagnie de Phalsbourg, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir puisque ce lieu va enfin retrouver sa destination culturelle et patrimoniale.

Néanmoins, et au-delà de cette délibération pour laquelle je voterai favorablement, nous nous devons en tant qu'élus responsables, d'être particulièrement vigilants au regard de l'accord trouvé, sur quelques points d'importance ; je pense notamment à la politique économique qui sera pratiquée.

Pourrons-nous avoir la garantie que les exploitants offriront au plus grand nombre des offres raisonnables et une tarification différenciée, par exemple, afin de ne pas accentuer la problématique de gentrification ?

Ensuite, pouvons-nous espérer une collaboration « exploitants-ville » qui permettrait des connections possibles avec les équipements scolaires de l'arrondissement, afin de mener des projets qui pourraient s'inscrire dans le projet éducatif de la ville ?

L'accessibilité à la culture, quelle que soit sa forme, doit plus que jamais être garantie au plus grand nombre.

L'investissement important consenti par la Compagnie de Phalsbourg, ne doit pas être déconnecté de la politique culturelle de la ville et même si nous ne sommes pas dans le cadre d'un partenariat « public-privé », une délégation de service public, nous nous devons, un certain droit de regard afin de s'assurer que la rentabilité, par exemple, ne prenne pas le pas sur l'intérêt collectif.

Beaucoup de Lyonnaises et Lyonnais ont connu cette salle Rameau et vont se réjouir de la voir renaître dans sa version modernisée.

Espérons également qu'ils puissent se réjouir d'y accéder dans le plus grand nombre et la plus grande diversité.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Jean-Christian MORIN, je vous donne la parole.

Jean-Christian MORIN

Merci madame la Maire, mes chères collègues, je souhaite ce soir répondre aux questions qui nous sont parvenues pour comprendre pourquoi le groupe des écologistes de la mairie du 1er votent en faveur d'une décision qui entérine de facto la privatisation pendant soixante ans d'un bâtiment public majeur de l'arrondissement.

Nous assurons en quelque sorte ce soir le service après-vente de la gestion du patrimoine de la Ville de Lyon « à la Collomb ».

Alors que veut dire « à la Collomb », c'est quelque chose que j'essaie d'expliquer par une parabole cette semaine.

Nous avons connu une épidémie de cheminées d'immeubles qui sont tombées dans les rues de l'arrondissement sans faire de victime mais avec des dégâts collatéraux.

Beaucoup d'habitants nous interpellent en nous disant, « le vent a fait tomber ces cheminées d'immeuble » et moi je rappelle que non ce n'est pas le vent qui fait tomber les cheminées d'immeuble mais bien l'absence d'entretien qui les laisse tomber.

Et bien il nous faut rappeler que c'est des immeubles quitte pendant soixante ans dans le domaine public c'est parce qu'on les y a poussé.

Au début du 20ème siècle, des lyonnais, certains fortunés, d'autres beaucoup moins s'organisaient et se cotisaient pour offrir à la Ville de Lyon une salle de concert à la hauteur de son rayonnement.

C'est bien peu dire que la Ville de Lyon a été négligente dans l'entretien de ce patrimoine.

Lors des vingt dernières années, aucune rénovation ou mise aux normes majeure n'a été entreprise laissant peu à peu la salle se détériorer et réduire son attractivité.

Un clou dans le cercueil a été mis en 2016, lorsque prétextant un coût de fonctionnement trop élevé, l'exécutif d'alors décidait de fermer la salle de spectacles lui faisant perdre ainsi son statut d'E.R.P (Etablissement Recevant du Public), ce qui ne fit qu'accélérer la dégradation du bâtiment et le coût de sa rénovation.

Dès lors, il ne restait plus dans son exécutif qu'à prétexter une incapacité budgétaire à faire face aux travaux de rénovation complète, requis pour organiser une procédure très faiblement encadrée pour adjuger la salle Rameau à des opérateurs privés.

De cette procédure, une seule offrait la reprise d'une exploitation conforme à la vocation de la salle et un opérateur veillant à la solidité financière requise.

Aussi, la signature de la Ville était apposée sur une promesse de bail emphytéotique rendant la procédure quasiment irréversible et mettant cette opération d'un changement de majorité.

Des années plus tard, on peut s'interroger sur le fait qu'un seul opérateur ait été attiré par la restructuration et l'exploitation d'une salle majeure en plein cœur de Lyon et regretter qu'à l'époque une plus grande publicité n'ait pas été faite à cette opportunité.

J'ai parlé d'un processus lié à la promesse de bail signé par la Ville devenu irréversible et c'est pourquoi, il nous faut saluer ce soir le travail exceptionnel fait par nos collègues en mairie centrale, Madame Nathalie PERRIN-GILBERT et Monsieur Sylvain GODINOT, en charge l'un et l'autre de la Culture et du patrimoine de la Ville, qui ont depuis leur prise de fonction, repris ce projet et autant que possible orienté vers nos priorités ;

Il faut aussi saluer le preneur, la Compagnie de Phalsbourg d'avoir été ouverte à ce dialogue et d'avoir su être constructif dans ces discussions.

Des engagements ont été pris sur le dialogue avec les riverains et une première réunion devrait intervenir très rapidement, le 21 janvier si ma mémoire est bonne, sur :

- le niveau du prix des places et je fais là-dessus écho aux propos de ma collègue précédente,

- des partenariats avec l'ensemble des acteurs culturels de l'arrondissement,
- le développement d'actions d'insertion et de formation au sein du personnel,
- la sélection d'un opérateur Scintillo, du groupe SOS, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire,
- la mise en place d'un comité de suivi avec la Ville.

Quant à la proposition artistique à venir, nous saluons particulièrement l'abandon du culture court au rez-de-chaussée, un vilain terme qui risquait de porter ouvrage aux commerces culturels de proximité, cela au profit d'un lieu ouvert sur le quartier avec un espace pour les débats citoyens et une petite scène tremplin en complément de la riche proposition existante dans le 1er.

Tout cela nous donne des perspectives très motivantes.

A nouveau, merci beaucoup à nos collègues en mairie centrale pour leur ténacité dans leurs discussions.

Ensuite, si la qualité architecturale du projet fait l'unanimité et permettra notamment de voir le dernier niveau de la salle Rameau complété tel qu'il avait été envisagé à l'origine, il nous faut encore travailler sur l'insertion de la salle Rameau à son environnement immédiat pour que la réouverture et l'exploitation de la salle soit une bonne nouvelle pour toute et tous y compris les riverains immédiat.

Nous avons pris en 2020 l'initiative d'un projet autour de la place Sathonay qui viendra notamment piétonner la rue Vitet et aménager la rue Flandrin pour faciliter la circulation piétonne.

Ces travaux seront réalisés cet automne.

Nous avons également pris l'initiative et obtenu l'accord de la Métropole pour un projet de rénovation la rue de la Martinière et de la place Rambaud avec un budget d'environ 1,5 millions euros.

La décision prise ce soir et qui sera confirmée prochainement en conseil municipal, nous permet enfin d'avoir une visibilité complète sur les contraintes concernant la vie de la rue de la Martinière et de commencer au second trimestre de cette année les consultations et les concertations avec les habitant.es et les commerçants pour ce projet, notamment à travers les conseils de quartiers.

Je vous en remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup monsieur l'adjoint.

Je voudrais ajouter une petite précision, ce soir nous donnons un avis et la décision effectivement sera prise par le conseil municipal.

Madame PERRIN-GILBERT, en tant qu'adjointe à la culture, est-ce que vous souhaitez intervenir ?

Nathalie PERRIN-GILBERT

Oui, je veux bien dire quelques mots, merci madame la Maire.

Merci Sylvain GODINOT pour cette présentation et Jean-Christian MORIN également pour avoir bien resitué le contexte immobilier et foncier et patrimonial des précédents mandats.

A l'époque, quand nous étions dans l'opposition du maire précédent, nous le dénoncions puisqu'on a pu assister à ce que nous appelons à l'époque la grande braderie ; une grande braderie du patrimoine lyonnais.

Sur le 1^{er} arrondissement, on a par le passé et dans une logique d'opposition à cette grande braderie, essayé de limiter la casse avec les moyens qu'une mairie d'arrondissement pouvait avoir à l'époque et ce fut le cas à quelques pas de la salle Rameau avec les Halles de la Martinière où on avait pu éviter une vente des halles.

Ce fut le cas aussi avec la salle Rameau, alors c'est vrai, on fonctionne avec un partenariat avec des équipes privées mais sur la base de baux, que ce soit pour la Halle de la Martinière ou prochainement donc pour la salle Rameau, de baux emphytéotiques administratifs qui font que, malgré tout et même si ce n'est pas à 100 % satisfaisant dans l'absolu mais comme vous le dites, on hérite d'une histoire, d'une situation.

Le système emphytéotique administratif permet à la Ville de récupérer dans son patrimoine, ses équipements dans quelques décennies mais ils ne sont pas vendus et puis d'en contrôler malgré tout, l'usage avec bien sûr une certaine liberté des gérants, mais quand même le bail emphytéotique administratif nous protège un peu plus qu'un simple bail emphytéotique simple.

Donc voilà, on peut se satisfaire que la salle Rameau et au regard y compris de la place historique de cette salle, de la manière dont les lyonnais.es l'ont investie, c'est et vous l'avez rappelé également des familles lyonnaises qui ont participé au financement de cette construction de la salle ; donc on peut se satisfaire qu'elle reste la salle Rameau un équipement à vocation culturelle.

Comme vous l'avez dit, nous sommes liés par un vote précédent, par une promesse de bail emphytéotique également et nous avons choisi d'être plutôt dans une discussion, dans une négociation avec la compagnie de Phalsbourg et avec Scintillo également plutôt que sur une résiliation qui aurait été sans doute extrêmement compliquée légalement à mettre en œuvre et extrêmement coûteuse également pour la Ville de Lyon.

Je dois dire, comme vous l'avez souligné, qu'une négociation peut prendre parfois du temps en effet, ce n'est pas toujours simple mais on peut souligner malgré tout le souhait de la Compagnie de Phalsbourg d'écouter la Ville de Lyon et d'avoir su tout en restant dans les termes du contrat précédent parce que l'on a une forme juridique à respecter et bien entendre nos inquiétudes, nos remarques et que ce soit en effet sur l'accessibilité du public et en terme de tarif que ce soit sur une programmation qui ne vienne pas en concurrence avec des programmations existantes, que ce soit avec une proposition commerciale qui ne vienne pas déstabiliser le réseau des libraires indépendants ou des disquaires indépendants fortement présents sur le centre-ville et notre arrondissement en particulier.

Et bien, ils sont su être à cette écoute là et à faire évoluer le contenu du projet pour non pas « affaiblir », je dirai le tissu local mais au contraire en être une forme de locomotive.

Donc c'est avec plutôt confiance qu'en conseil municipal je voterai favorablement ce projet pour lequel j'émets un avis favorable aujourd'hui.

La confiance ne veut pas dire malgré tout les « yeux fermés, ne veut pas dire de ne pas être en vigilance tout au long du mandat à venir et en effet continuer à être dans ce temps de discussion et d'évaluation du projet avec les élu.es mais aussi avec les partenaires culturels, un collectif d'habitants également.

Et là également, il y a des engagements dans cette volonté de dialogue et de respect qui ont été pris par la Compagnie de Phalsbourg.

Je pense que ce projet va être au service à la fois de l'arrondissement, à la fois de la Ville et à la fois de notre projet de politique culturelle.

C'est un avis favorable, très favorable que j'émets ce soir. Merci à vous.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de donner un avis favorable à ce projet.

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité du conseil du 1^{er} arrondissement et qui sera transmis à la Ville de Lyon puisque cet avis est formellement aussi inscrit pour cette mise à disposition de bail emphytéotique administratif.

Concernant l'information des habitant.es, des collectifs qui sont particulièrement intéressés à la suite des projets sur cette salle, une réunion publique se tiendra, dont nous communiquerons la date dès que possible.

Ce sera vraisemblablement début mars, lorsque l'on pourra organiser ce temps-là.

Nous allons passer à présent à l'examen des délibérations portant sur l'éducation et je vais donner pour cela la parole à Fatima BERRACHED.

Education

6- 3476 - Fatima BERRACHED - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) - Direction de l'Education

Madame La maire, chère.es collègues,

Tout d'abord, madame La maire, je m'associe au message de soutien que vous avez adressé, en début de séance, aux équipes pédagogiques qui sont amenées à jongler entre tel ou tel protocole alors que, comme vous l'avez rappelé leur mission 1^{ère}, est d'accompagner les enfants dans leur apprentissage et non pas de vérifier si tel élève est positif ou non pour reprendre la classe...

Pour revenir au rapport n°3476, celui-ci présente les lignes budgétaires d'aide financière pour le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

Les crédits de fonctionnement ont vocation à financer les 6 catégories d'achat que sont :

- les fournitures scolaires (écoles et enseignants spécialisés) ;
- les photocopies et impressions ;
- le fonctionnement des Réseaux d'Aide Spécialisée (RASED) ;
- les consommables informatiques ;
- la gestion du progiciel Educallyon.

Les subventions de fonctionnement financent en partie trois types d'activités :

- la subvention « libre » permet d'organiser les fêtes d'écoles et de faire de menues dépenses ;
- La subvention « initiatives conseils d'écoles » contribue aux sorties sur temps scolaire (hors coûts de déplacement pris en charge dans le cadre des marchés publics) ;
- La subvention pour l'assurance « contrat collectif d'établissement » qui permet de souscrire des garanties pour le matériel, les activités et les festivités qui se déroulent dans les établissements.

Un montant total en légère baisse par rapport à 2021 au vu de la baisse des effectifs scolaires rencontrés par la ville.

Pour aider les écoles dans leur fonctionnement quotidien, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous en remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Nous avons un avis favorable à l'unanimité du conseil du 1^{er} arrondissement pour ces attributions de crédits et subventions aux écoles primaires.

Madame BERRACHED, je vous redonne la parole pour les autres délibérations.

7- 3475 - Fatima BERRACHED - Attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif " Ambassadeurs du livre" au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021-2022 (période de janvier à juillet 2022) - Direction de l'Education

8- 3400 - Fatima BERRACHED - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association Ebulliscience, sise 12 rue des Onchères à Vaulx-en-Velin et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros - Direction du Développement Territorial

Ce sera une intervention conjointe pour les rapports n° 3475 et 3400 qui concernent les associations AFEV et Ebulliscience.

Madame La maire, chères collègues,

Ces deux rapports 3400 et 3475 concernent l'attribution de subventions aux associations de l'AFEV et Ebulliscience.

L'AFEV accompagne de futurs Ambassadeurs et Ambassadrices du livre, des ADL, qui sont des jeunes en services civiques, afin qu'ils interviennent dans les écoles.

Ces jeunes ont la délicate mission de sensibiliser les enfants à la lecture.

Ces ADL accompagnent les enseignants et enseignantes, animent des ateliers autour du livre afin de faire découvrir des histoires, faire découvrir le monde, le vivre ensemble, grâce aux livres, aux enfants sur les temps scolaires et périscolaires.

Approuver cette délibération permettra l'octroi de 200 000 € à l'AFEV.

Je profite de cette intervention pour remercier l'AFEV pour son engagement auprès de la jeunesse et pour sa participation actuelle dans la réhabilitation de l'ancien collège Truffaut.

L'association Ebulliscience, quant à elle, à la mission de sensibiliser les enfants et les adultes, dans les quartiers politiques de la ville, à la culture scientifique via des expériences et des ateliers de découvertes.

Le rapport n° 3400 concerne à la fois le renouvellement de la convention entre la ville de Lyon et l'association Ebulliscience et l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2022, de 102 700 €.

Les actions portées par l'AFEV et Ebulliscience font partie du projet éducatif adopté par la ville.

Pour permettre à l'AFEV et à Ebulliscience de poursuivre leurs actions auprès des enfants, je vous invite à donner un avis favorable aux rapports n°3400 et n°3475.

Je vous en remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ces deux délibérations n° 3475 et 3400.

L'avis est donc favorable à l'unanimité pour ces deux délibérations.

Je vous redonne la parole pour la délibération n°3488.

9- 3488 - Fatima BERRACHED - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 13 461 736 euros - Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadres - Direction de l'Enfance

Madame La maire, chères collègues,

En préambule de la présentation du présent rapport, je souhaite vous faire part d'informations concernant la situation rencontrée par les établissements d'accueil du jeune enfant, à l'échelle de la ville :

Il est nécessaire de prendre en compte les difficultés de recrutements de professionnel.les de la petite-enfance, et ce en dehors de la situation sanitaire.

La situation dans les équipements municipaux :

- 155 absences non remplacées,
- 30 crèches à plus de 20 % d'absentéisme.

L'impact sur les familles entraîne donc :

- 15 crèches ont dû réduire l'amplitude horaire de + de 45 minutes (en augmentation) ;

- 7 fermetures de section dans les crèches en raison du manque de professionnel.le.s ;
- 3 fermetures d'une section en raison de l'application du protocole sanitaire ;
- 2 fermetures de crèches municipales en raison de l'application de protocole.

Concernant les équipements associatifs :

Trois associations vivent des fermetures partielles ou totale en raison du manque de professionnel.les et/ou liées à des cluster covid.

Je terminerai mon propos en remerciant toutes les équipes qui interviennent dans les équipements pour le fonctionnement des établissements et l'accueil des enfants, malgré tout...

Et remercier également l'engagement des agents de la Direction de l'Enfance de la ville qui, au vu du contexte sanitaire et des difficultés de recrutements, font au mieux pour que cette mission de service public puisse fonctionner.

Pour en revenir au présent rapport, celui-ci concerne la première tranche d'attribution des subventions aux équipements petite-enfance dont les équipements du 1^{er} arrondissement.

Ces attributions concernent 80 % des subventions de l'année 2022.

Les subventions sont allouées après un dialogue de gestion entre les équipements associatifs et la Direction de l'Enfance.

Il s'agit de montants quasi-identiques aux attributions 2021 accordées aux équipements.

A noter tout de même de légères baisses pour :

- les crèches Alysé et Chardonnet qui font partie de la même association ;
- le Relais Petite-Enfance qui s'appelait anciennement Relais d'Assistantes Maternelles ;
- la crèche Rêve en couleurs.

A noter une légère hausse pour :

- Les Petits Thou, Ribambelle, Kindertreff qui connaîtront d'ailleurs, cette année d'importants travaux pour lutter contre les infiltrations en ces locaux ainsi que des travaux d'aménagement de l'espace extérieur pour proposer un espace végétalisé aux enfants.

Je vous invite, bien évidemment à donner un avis favorable. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

L'avis est donc favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Je vous redonne encore la parole Madame BERRACHED pour la délibération n°3388 concernant les centres sociaux.

10- 3388 - Fatima BERRACHED - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 15 287 329 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'aux différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres avec chacune des associations - Direction du Développement Territorial

Madame La maire, chère.s collègues,

Il s'agit de la première délibération d'octroi de subventions aux associations d'éducation populaire après une démarche de concertation et de co-construction qui a associé largement le secteur associatif pour définir les enjeux partagés pour le partenariat 2022 – 2025.

C'est ainsi que 46 dossiers ont été déposés et instruits par la Direction du développement territorial avec des points de vigilance concernant des critères bien définis avec en exemple :

- s'inscrire dans une démarche territoriale et de proximité à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers de Lyon ;
- présenter une gouvernance démocratique, participative et ouverte, favorisant la prise de responsabilités des adhérent.e.s, l'égalité femme-homme, la place des jeunes ;
- démontrer le caractère innovant des actions proposées et leur cohérence avec les projets pilotés par la Ville et ses partenaires institutionnels.

Une commission d'attribution composée par les élus d'arrondissement ont ainsi auditionné 42 structures qui a permis de sélectionner 40 associations.

Il s'agit maintenant de formaliser ce partenariat avec l'approbation de conventions-cadres qui prévoient l'attribution par la Ville de Lyon d'un soutien matériel et financier aux associations signataires pour la mise en œuvre de leur projet.

Au niveau des subventions, il s'agira d'attribuer la première tranche de subvention.

Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Janvier 2022

Les équipements du 1^{er} arrondissement concernés sont :

- le Centre Social Quartier Vitalité,
- l'Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rousse ;
- Grand' Côte et la Ka Fête ô mômes.

La totalité des subventions à l'échelle de la ville est de 15 287 329 €.

Je vous invite à donner un avis favorable. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Oui Madame HADDAD-GROSJEAN.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Je voudrais simplement préciser, siégeant en conseil d'administration des centres sociaux, je ne prendrai pas part au vote, comme la règle l'exige.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Je vous propose pour les personnes qui peuvent statutairement prendre part au vote de donner un avis favorable.

POUR : 12 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Bertrand PIINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoît SCIBERRAS)

CONTRE : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 2 (Malika HADDAD-GROSJEAN, David SOUVESTRE)

Je vous remercie et notons que Madame HADDAD-GROSJEAN et Monsieur David SOUVESTRE ne prennent pas part au vote.

Sécurité et prévention

11- 2605 - Jean-Christian MORIN - Autorisation de signature de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022 / 2026 - Direction Sécurité Prévention

Mes chères collègues, nous proposons au vote ce soir l'autorisation de signature du chemin d'organisation appelé Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

C'est un document partenarial de référence qui définit les grandes orientations, la feuille de route des acteurs de la sécurité et de la prévention sur le territoire lyonnais pour les cinq années à venir 2022-2026 entre les signataires que sont la Ville, l'Etat à travers ses différents représentants, Préfet, Procureur, Président du Tribunal judiciaire, la Métropole, son Président, mais qui associe aussi tous les acteurs des champs de la sécurité et de la prévention, la police nationale, les administrations pénitentiaires, les bailleurs sociaux, les transports publics, les pompiers, les associations de prévention spécialisée, les associations de médiation sociale, les missions locales, les structures sociales éducatives, les associations d'aide aux victimes.

Ce document définit les stratégies qui misent sur la prévention de la délinquance et la tranquillité publique pour une ville apaisée.

Quatre grands objectifs sont déclinés dans la stratégie nationale et dans le plan départemental et adaptés aux réalités locales qui s'articulent à travers trente fiches actions et qui seront évaluées et augmentées régulièrement au cours du mandat.

- ✓ Le premier axe : c'est « Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention » auprès des jeunes qui sont les publics les plus fragiles et les plus susceptibles de pouvoir éventuellement sombrer dans la délinquance et que nous devons accompagner dans leur éducation et dans leur formation.

- ✓ Le deuxième axe : « Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ».
Il s'agit d'une démarche plus proactive d'aller vers les gens et les publics fragiles.
- ✓ Le troisième axe : « Renforcer la tranquillité et la sécurité publiques et mobiliser les habitants.
Je voudrais à ce moment-là faire un focus sur la police municipale car il s'agit d'une priorité forte de ce mandat avec la définition d'une base d'orientation qui repose sur trois piliers pour la police municipale :
 - La fidélisation des effectifs et l'attractivité de la Ville ;
 - L'intervention en proximité et au plus près des citoyens,
 - Le maintien d'une police de tranquillité publique et d'intervention en soirée avec l'UMC et le GOM – Groupe Opérationnel Mobile - jusqu'à 2heures et demies du matin.
 - Et pour agir plus en proximité, les capacités opérationnelles sont renforcées sur le terrain avec des effectifs portés à 365 agents, soit 30 postes supplémentaires tous dédiés à la police de proximité.
- ✓ Le quatrième axe : « Adapter la gouvernance et les outils de la STSPD et du CLSPD ».
C'est une gouvernance rénovée et renouvelée avec par exemple 68 instances thématiques et opérationnelles liées au schéma de prévention de la délinquance organisé dans les arrondissements en 2020.

Le point que je souhaite vous soumettre et mettre en exergue ce soir en soutien du vote de ce document est le changement de braquet concernant les objectifs et le budget consacré à la prévention entre 2020 et 2022.

C'est une augmentation de 113 % plus le doublement de l'enveloppe financière mobilisable et une augmentation qui va continuer dans les prochains budgets.

Et nous ne prenons pas en compte dans ce budget par exemple, celui de 320 000 € sous forme de subventions individualisées à l'agence Lyon tranquillité médiation que nous avons vue à l'œuvre les soirs de fins de semaines dans le bas des pentes et qui sera reconduit et étendu.

C'est pour cette raison et avec cet objectif d'augmentation des efforts en faveur de la prévention et l'accompagnement que je vous demande, chères collègues de voter en faveur de cette délibération et d'autoriser la signature de ce schéma.

Merci beaucoup !

Yasmine BOUAGGA

Merci monsieur l'adjoint. Y-a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable pour autoriser la signature de cette nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

L'avis du 1^{er} arrondissement est favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole, Monsieur MORIN pour la délibération suivante qui précise cette approche avec les actions de prévention jeunesse.

12- 3399 - Jean-Christian MORIN - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2022 pour un montant total de 50 800 euros - Direction du Développement Territorial

Je vous remercie et je tiens à préciser qu'il s'agit que d'une demande de subvention et que bien entendu nous compléterons au fur et à mesure les demandes de subventions en faveur des différentes associations.

Ce soir, le dossier n°3399 propose l'attribution de subventions de fonctionnement à plusieurs associations à caractère socio-éducatif et de prévention spécialisée qui organisent soit des chantiers de loisirs, soit des ateliers éducatifs à destination de jeunes lyonnais.

Le budget proposé pour cette délibération est de 50 800 € et encore une fois, ceci sera complété par d'autres délibérations à venir tout au long de l'année.

Donc je vous demande de voter en faveur de cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner avis favorable à cette délibération.

L'avis est favorable est à l'unanimité et je vous en remercie.

Nous allons à présent examiner les délibérations portant sur les sports et donc avec votre autre casquette, Sylvain GODINOT, je vous donne la parole en tant que conseiller délégué aux sports sur le 1^{er} arrondissement.

Sport

- 13- 3458 - Sylvain GODINOT - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 41ème édition de l'évènement "Traversée de Lyon à la nage avec palmes" le 23 janvier 2022 - Direction des Evénements et Animation

Pour ce premier rapport, nous vous proposons d'adopter une délibération pour accorder 1 000 € de subvention à l'association Thalassa pour la 4^{ème} descente du Rhône en nage avec palmes qui aura lieu le 23 janvier, donc très bientôt.

Une descente de 8 km et je voudrais souhaiter un grand courage et tous mes vœux de réussite à toutes les nageuses et tous les nageurs qui vont affronter le Rhône en cette période glaciaire !

Donc c'est une subvention de 1 000 € sur un budget de 12 700 € qui permet de promouvoir la nage en eaux vives et de rapprocher toutes les lyonnaises et tous les lyonnais du Rhône et de la Saône, de nos cours d'eau.

Je vous invite donc à lui donner un avis favorable. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable pour soutenir ces nageurs courageux.

Nous avons donc un avis favorable du conseil d'arrondissement pour soutenir cet évènement que l'on ne manquera pas d'aller voir sur les Berges du Rhône.

Je vous redonne la parole, Monsieur GODINOT pour la délibération suivante.

14- **3345 - Sylvain GODINOT - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs au titre de la saison 2021-2022 - Approbation de conventions cadre et de conventions d'application avec ces associations - Direction des Sports**

Il s'agit cette fois-ci d'adopter les subventions annuelles aux associations sportives actives dans le 1^{er}.

Je voudrais tout d'abord souligner la démarche qui a été mise en place depuis le début du mandat par notre adjointe aux sports, Madame Julie NUBLAT-FAURE, qui est une habitante du 1^{er} et qui a revu le cadre contractuel entre la Ville de Lyon et les associations bénéficiaires de subventions, pour mieux intégrer trois critères principalement :

1. Le premier c'est l'égalité Femmes – Hommes, maintenant dans toutes les demandes de subventions, nous demandons la répartition des effectifs suivant le genre à toutes les associations sportives.
2. Le deuxième critère, c'est l'inclusion avec un point d'attention particulier mis à l'ouverture des clubs sportifs aux personnes en situation de handicap, qu'il soit physique ou mental.
3. Le troisième critère enfin, c'est l'éco-responsabilité, et comme c'était la première année que ce critère était demandé, on était dans cette première année sur une intention, des intentions assez généralistes.

Nous sommes très heureux de pouvoir inciter ainsi les clubs sportifs à intégrer ces différents critères d'égalité, d'inclusion et d'éco-responsabilité.

La direction des sports a reçu 156 dossiers de subventions pour cette année sur environ 500 clubs actifs dans Lyon.

Il faut souligner qu'il y a 30 nouveaux clubs sportifs qui ont fait une demande de subvention.

Je vous donne cela aussi pour vous montrer l'écart avec les clubs sportifs du 1^{er} puisque seulement 7 associations bénéficient de subventions dans le 1^{er} arrondissement pour un montant total de 37 000 €.

Je vais les citer, il s'agit de :

- Basket Cro Lyon pour un montant de 23 000 €,
- Wado club Karaté pour un montant de 4 500 €, en hausse de 500 €,
- L'association des pentes sportives et culturelles, une association multi sports pour 4 500 €, en hausse de 1 500 €,
- Renouveau boxe pour 2 000 €,
- Aïkido du Rhône pour 1 500 €,
- L'entrée de deux nouvelles associations, l'Académie Tian Long pour 1 000 €,
- Et enfin, le Cercle des chefs d'atelier qui est un club de billard pour 1 000 €.

Donc, je souhaite la bienvenue bien sûr et je suis très heureux de pouvoir souligner que nous accompagnons deux associations supplémentaires ; certaines étant actives depuis plus d'un siècle dans l'arrondissement.

Je voudrais enfin souligner qu'il y a à mon sens un écart problématique dans les montants de subventions entre le 1^{er} arrondissement et les autres arrondissements.

Le 2^{ème} arrondissement le moins subventionné, étant le 4^{ème} avec 102 000 € et ensuite le 2^{ème} arrondissement avec 135 000 €.

Donc c'est un sujet que nous avons déjà ouvert avec Madame la Maire et l'adjointe aux sports et nous chercherons à faire en sorte de réduire cet écart pour les prochaines années ;

Je vous remercie et je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Noé FROISSART puis Yves BEN ITAH.

Noé FROISSART

C'était juste un point technique pour signaler que M. Benoît SCIBERRAS a un problème de connexion et il a donc quitté la salle dans l'immédiat.

Je vous tiendrai au courant, s'il revient.

Yasmine BOUAGGA

D'accord, c'est bien noté. Yves BEN ITAH, je vous donne la parole.

Yves BEN ITAH

Merci madame la Maire. Simplement une petite précision, je prends ma casquette de vice-président aux sports au sein de la Métropole de Lyon.

Simplement pour indiquer que la Métropole de Lyon soutient les clubs de haut niveau amateurs et que sur le 1^{er} arrondissement, 3 clubs ont été financés par la Métropole.

Le club de Basket Cro Lyon accède pour la première fois au club de haut niveau amateurs et que c'était important de le signaler.

Il s'agit d'une belle réussite et d'un beau parcours sportif.

Merci madame la Maire.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et merci aussi de soutenir les clubs du 1^{er} arrondissement et nous ne manquerons avec l'Offisa qui a été relancé il y a quelques mois d'essayer de développer le sport et ensuite d'attendre le même niveau de subventions publiques que les autres arrondissement pour encourager la pratique sportive sur le 1^{er} arrondissement, même si celle-ci peut se pratiquer au quotidien dans les escaliers en dehors des clubs !

Ces clubs jouent un rôle social aussi très important.

Dans l'état actuel de ces subventions qui comme vous l'avez compris sont déjà en train d'être discutées pour être amenées à évoluer à l'avenir, je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibérations.

Nous avons un avis favorable à l'unanimité puisque tout cela va évoluer, fort heureusement.

Nous en avons fini pour l'examen des délibérations portant sur le sport.

Nous allons examiner désormais des délibérations portant sur l'emploi et la solidarité et la première concerne l'espace d'accueil et d'accompagnement social.

Je donne pour cela la parole à Madame HADDAD-GROSJEAN.

Emploi et solidarité

- 15- 3292 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Renouvellement de la convention concernant la gestion de l'espace d'accueil et d'accompagnement social (Maisons de la Métropole de Lyon) et la mise à disposition de services du Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon au sein des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML) - Action Sociale

Merci madame la Maire, chères collègues,

Cette délibération est relative au renouvellement de la convention de rapprochement des MDM (Maisons de la Métropole) et du CCAS (Centre communal d'Action Sociale).

Pour rappel : en 2018, La ville et la Métropole de Lyon ont conclu par convention la création d'un espace d'accueil et d'accompagnement social visant le rapprochement des services MDM et ceux du CCAS.

Cette convention arrivant à terme en décembre 2021, les deux collectivités souhaitent poursuivre cette expérimentation de rapprochement.

Si cette nouvelle convention soumise à notre approbation, ce soir reconduit dans les mêmes termes la mise en œuvre de ce rapprochement, il convient de souligner une nouvelle mesure qui concerne la prise en charge de la formation des agents du CCAS au même titre que ceux des Maisons De la Métropole.

Chères collègues, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler en mars dernier, lors de la présentation de notre plan de mandat, le service public est le ciment de notre pacte social.

Il doit répondre à une exigence de qualité, d'égalité, de justice et de redevabilité, en particulier dans un contexte de demande sociale accrue.

La formation de nos agents, ambassadeurs des collectivités soucieuses de l'accès aux droits et de la pleine citoyenneté, participe à la fois d'un service public de qualité et de l'amélioration de leurs conditions et de leur qualité de vie au travail.

Je tenais à relever par, ailleurs, que cette nouvelle convention acte le changement de nom des Maisons de la Métropole et des Solidarités.

Désormais elles s'appelleront les MDML - Maisons de la Métropole de Lyon.

Si, je me réjouis que notre Ville soit mise à l'honneur par cette appellation, ce changement se traduit regrettablement, par la disparition du mot « social », un terme, qui ne relève pas que de la symbolique, loin s'en faut !

Cette remarque hautement importante à mes yeux, n'affecte cependant pas mon approbation à cette convention qui acte un certain progrès pour nos agents et pour notre service public.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Avant de vous demander si vous avez des questions ou des demandes d'intervention, je tiens à signaler que Benoît SCIBERRAS qui avait des problèmes de connexion, est actuellement dans la salle à mes côtés.

Si vous pouvez bien noter, Monsieur Noé FROISSART, qu'il est bien présent dans la séance.

Noé FROISSART

C'est bien noté !

Yasmine BOUAGGA

Y-a-t-il des questions ou demandes d'intervention concernant cette délibération sur l'espace d'accueil et d'accompagnement social ?

Si'il n'y a pas de question ou demande d'intervention, je vous propose de passer au vote.

L'avis est favorable à l'unanimité et je donne la parole à Bertrand PINOTEAU pour la délibération n°3527.

- 16- **3527 - Bertrand PINOTEAU - Approbation et autorisation de la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 41 rue Smith à Lyon 2e au profit de l'association AJ2 Permanence Emploi - Ensemble Immobilier n° 02058 - Direction du Développement Territorial**

Merci madame la Maire,

Chèr.es collègues, une délibération très simple sur le fond, puisqu'il s'agit de prolonger par avenant une convention de mise à disposition gratuite d'un local à l'association AJ2 Permanence Emploi, qui œuvre à la réinsertion professionnelle des personnes en difficulté sociale.

Le local en question est situé dans le 2ème arrondissement, mais si l'avis de notre conseil d'arrondissement est sollicité, c'est bien sûr que l'association AJ2 Permanence Emploi travaille, comme de nombreuses autres d'ailleurs dans ce domaine de l'emploi et l'insertion, à l'échelle du territoire des trois arrondissements entre Rhône et Saône, c'est-à-dire le 1er, le 2^{ème} et le 4^{ème}.

Cette association participe à notre commission d'insertion d'arrondissement, que l'on appelle également le CIA du 1-4, et nous avons pu rencontrer – en visio, certes – Mme Annick Deschamps lors de la CIA d'avril dernier.

AJ2 accompagne des personnes en recherche d'emploi, mais plus particulièrement des allocataires du RSA et des bénéficiaires du parcours Itinéraire Emploi Renforcé (IER) de Lyon pour L'Emploi.

Je vous propose donc bien évidemment de donner un avis favorable à cette prolongation d'un an de la mise à disposition gratuite du local pour AJ2 Permanence Emploi.

Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Janvier 2022

Cette délibération me permet au passage de vous informer de ce que la prochaine CIA 1er – 4^{ème}, co-organisée avec mon collègue Matthieu Arrondeau et grâce au travail préparatoire remarquable de la MMIE, se tiendra très prochainement.

Initialement prévue le 28 janvier, la date est en cours de recalage pour assurer autant que possible cette commission en présentiel courant février.

Notre priorité en termes de publics reste centrée sur les jeunes et les demandeurs d'emploi longue durée.

Nous allons proposer pour cette réunion de travailler principalement sur deux sujets :

- Le lien entre acteurs de l'emploi-insertion et commerçants : mieux partager l'information et mieux mettre en relation en proximité les offres d'emploi et les profils disponibles ;
- Le montage d'un évènement au 1er semestre 2022 en direction des demandeurs d'emploi longue durée.

Merci de votre attention.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup monsieur l'adjoint. Y-a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Noé FROISSART

Simplement pour signaler que Madame Fatima BERRACHED a dû partir du conseil et vous a laissé son pouvoir.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Pour cette délibération, afin de donner un avis favorable à l'autorisation de signature de cette convention de mise à disposition favorisant l'association d'insertion, je vous propose de passer au vote.

Nous avons donc un avis favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole, Monsieur PINOTEAU en votre qualité d'adjoint aux finances sur le 1^{er} arrondissement pour une délibération un peu fourre-tout, on va dire, sur diverses attributions de subventions.

Finances

17- 3466 - Bertrand PINOTEAU - Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2022

Merci madame la Maire.

Fourre-tout, en première approche peut-être, je vais vous donner deux ou trois éléments d'appréciation.

Cette délibération, soumise à l'avis de l'ensemble des arrondissements, permet de voter en même temps que le budget primitif 2022, c'est-à-dire au niveau central pour le conseil municipal de janvier, des subventions à des associations ou organismes qui ont signé avec la ville une convention cadre pluriannuelle, ce qui permet également à ces associations ou organismes de percevoir leurs subventions assez tôt dans l'année, ce qui n'est pas forcément inintéressant financièrement parlant.

Cette délibération vise un grand nombre de subventions – plus de 70 – à divers organismes publics ou associations essentiellement, des subventions d'équipement et de fonctionnement pour un montant global de plus de 30 millions d'euros.

Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Janvier 2022

Alors, je vous fais donc grâce du détail, retenons que la majeure partie concerne d'une part des organismes culturels et d'autre part le CCAS.

Le montant global se partage à peu près également entre associations et organismes publics.

Pour ce qui concerne notre arrondissement, on relève :

- Une subvention d'équipement de 100 000 € pour l'Ecole supérieure des beaux-arts, avec un effort particulier – un doublement en fait de cette subvention d'équipement – par rapport à 2021 ;
- Des subventions d'équipement de 170 000 € et de fonctionnement de 7 000 000 € pour l'Opéra, hors mise à disposition des locaux et des personnels ; un Opéra que la Ville continue à accompagner au même niveau qu'en 2021 ;
- Une subvention de fonctionnement pour Les nouvelles Substances (1 390 000 €) qui voient donc pérennisée l'augmentation de 15 000 € opérée l'an passé.

A noter également l'augmentation d'environ 12 % de la subvention au Conservatoire à rayonnement régional pour ses interventions dans les écoles et qui atteint 1 000 000 € en 2022, ce dont bénéficieront bien entendu les élèves du 1er arrondissement, comme tous les élèves lyonnais.

Et enfin, pour ce qui relève plus spécifiquement de ma délégation, des subventions de fonctionnement à la Chambre des métiers de l'artisanat et à la Chambre de commerce et d'industrie respectivement pour 6 000 € et 17 500 €.

Je vous propose donc de donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

En ce cas, je vous propose de donner un avis favorable pour ces attributions de subventions en vous remerciant de nous avoir expliqué ces différentes attributions.

L'avis est favorable à l'unanimité pour le 1^{er} arrondissement.

Nous allons, comme vous l'avez vu, il y a un certain nombre d'équipements culturels qui reçoivent ces subventions et nous avons une autre délibération qui concerne les Scènes découverte, cette fois et je vais donner la parole à Yves BEN ITAH pour nous la présenter.

Culture

- 18- **3424 - Yves BEN ITAH - Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés "Scènes découvertes" pour un montant global de 239 000 euros sur les enveloppes Fonds d'intervention culturel et Fonds d'intervention musiques actuelles Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles**

Merci madame la Maire,

Il s'agit d'attribution de subventions de fonctionnement à huit lieux conventionnés "Scènes découvertes" pour un montant global de 239 000 euros sur les enveloppes Fonds d'intervention culturel et Fonds d'intervention musiques actuelles.

C'est une aide à la création, à l'accompagnement et à la professionnalisation des compagnies groupes et artistes émergents constituant un axe stratégique fort de la politique culturelle engagée par la Ville de Lyon.

Dans ce cadre, le nouvel exécutif a choisi de prolonger, de réinvestir pleinement le dispositif « Scènes découvertes », dispositif créé en 2002 par la Ville de Lyon et la DRAC pour les lieux de la première représentation théâtrale, élargi en 2006 à la danse et aux musiques actuelles et en 2010 au cirque avec la participation de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Ce dispositif permet une aide au fonctionnement et une mise en réseau des lieux qui accueillent et accompagnent les artistes en création.

Il concerne actuellement huit lieux :

- Le théâtre des Clochards Célestes,
- Le théâtre des Marronniers,
- Le théâtre de l'Elysée,
- L'Espace 44,
- Le Croiseur,
- A Thou Bout d'Champ,
- Le Kraspek,
- L'école de cirque de la MJC Ménéval.

Pour être un peu plus précis, je vais vous dire les montants en m'arrêtant sur un certain nombre d'aspects :

- Pour le cirque, il s'agit donc de la MJC Ménéval – Ecole de cirque de Lyon – et je voulais signaler qu'à ce propos, va ouvrir en 2023, la Cité Internationale des arts du Cirque sur la Métropole de Lyon sur le secteur du Puisoz Vénissieux.

Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Janvier 2022

Le Festival des Nuits de Fourvière va pouvoir reprogrammer un certain nombre de cirques sur le parc métropolitain de Lacroix Laval et que cette dynamique cirque avec la MJC est fortement amplifiée, est à mettre au crédit de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon.

La MJC Ménival touche une subvention de fonctionnement de 14 000 €.

- Au niveau de la danse, il s'agit du Croiseur qui est un lieu de formation assez important de danse et de jeunes comédiens, pour un montant de 34 000 €.
- Pour les musiques actuelles, il s'agit de deux établissements situés sur le 1^{er} arrondissement de Lyon :
 - L'un qui est « A Thou Bout d'Chant » qui est un établissement plutôt spécialisé chansons françaises et qui offre de nombreuses possibilités pour des artistes lyonnais de se produire, pour un montant de 27 000 € ;
 - Le deuxième étant le « Kraspek Music » sur la montée Saint Sébastien qui est plutôt sur la question des musiques actuelles pour un montant de 17 000 €.
- En matière théâtrale, il s'agit :
 - du Théâtre de l'Elysée sur le 7^{ème} arrondissement pour un montant de 40 000 € ;
 - de l'Espace 44 situé rue Burdeau dans le 1^{er} arrondissement pour 27 000 € ;
 - du Théâtre des Clochards Célestes situé sur le 1^{er} arrondissement, rue des Tables Claudiennes pour un montant de 50 000 €, ce qui est un montant assez conséquent ;

- du Théâtre des Marronniers qui se situe dans le 2^{ème} arrondissement.

Le total de ces subventions s'élève à 239 000 €.

Je vous propose d'accorder un avis favorable à cette délibération. Merci à vous.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

En ce cas, je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération pour le soutien aux « Scènes découvertes ».

L'avis est favorable à l'unanimité.

Nous allons passer à l'examen d'une série de délibérations portant sur le patrimoine immobilier et je donne la parole à Sylvain GODINOT en sa qualité d'adjoint à la Ville de Lyon au patrimoine.

Patrimoine immobilier

- 19- **3358 - Sylvain GODINOT - Lancement de l'opération n° 60026867 "Rénovation de l'éclairage public des ponts Georges Clémenceau, Maréchal Juin, Morand et La Fayette" à Lyon 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 9e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013 - Direction de l'Eclairage Urbain**

Merci madame la Maire,

Pour ce premier rapport n°3358, il s'agit de voter la rénovation de l'éclairage d'un certain nombre de ponts, quatre ponts dont le pont Morand dans le 1^{er} arrondissement.

Pour le pont Morand, il s'agira simplement de remplacer les lanternes.

Pour d'autres ponts, nous remplacerons aussi les mâts qui sont vétustes.

Le montant total de l'investissement à consacrer pour ces quatre ponts est de 800 000 € et vu le caractère essentiel de leur éclairage, je vous invite à voter favorablement.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable pour bien voir la nuit sur les ponts, en particulier le pont Morand pour ce qui nous concerne.

Nous avons un avis favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole, Monsieur GODINOT pour les délibérations suivantes.

20- 2975 - Sylvain GODINOT - Lyon 1er - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation par la Ville de Lyon de la société Bagel Debois pour défaut de jouissance des locaux commerciaux situés 6 rue du Président Edouard-Herriot à Lyon 1er - EI 01013 - Direction Centrale de l'Immobilier

Pour cette délibération, il s'agit d'un accord transactionnel entre la société Bagel Debois, qui est locataire d'un restaurant dans le Palais Saint Pierre, le tènement immobilier du musée des Beaux-Arts.

C'est un restaurant qui est propriété de la Ville de Lyon et pour lequel un défaut de VMC est attribuable au propriétaire, donc à la Ville.

Donc le protocole d'accord transactionnel prévoit de prendre en charge des études pour travaux à hauteur de 3 500 € et des frais annexes, notamment des frais d'assurance et de préjudice à hauteur de 12 700 €, pour un montant total de 16 200 € lié à ce préjudice qui a duré un an et demi.

Je vous propose de donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de passer au vote.

Merci beaucoup pour résoudre le problème de cette enseigne qui porte bien son nom.

Je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

- 21- **2976 - Sylvain GODINOT - Lyon 1er - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel relatif au remboursement par la Ville de Lyon d'une partie des dépenses liées aux consommations des fluides induite à l'Association diocésaine de Lyon pour les locaux de l'Eglise Saint Polycarpe situés 25 rue René Leynaud à Lyon 1er - EI 01020 - Direction Centrale de l'Immobilier**

Il s'agit à nouveau d'un accord transactionnel pour rembourser cette fois-ci l'association diocésaine de Lyon qui a pour le site de l'Eglise Saint Polycarpe constaté une occupation illégale de l'ancien logement du curé qui a été squatté de la période d'octobre 2016 à avril 2021 et pendant laquelle l'association diocésaine a payé l'intégralité des fluides, c'est-à-dire l'eau, le gaz et l'électricité puisque les compteurs de fluides n'étaient pas indépendants.

Donc il s'agit ici de rembourser l'association diocésaine à hauteur de 17 000 € pour ces consommations de fluide pendant un peu plus de quatre ans.

Je vous invite à donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je précise simplement que la famille qui occupait de façon irrégulière mais néanmoins tolérée par le curé de l'Eglise Saint Polycarpe, cette famille a été relogée et a quitté le logement de son plein gré.

Je vous propose de voter pour prendre en charge ces frais de fluides.

L'avis est donc favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole pour un troisième protocole d'accord transactionnel.

22- 2977 - Sylvain GODINOT - Lyon 1er - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel relatif au remboursement par la Ville de Lyon des coûts relatifs au remplacement des menuiseries extérieures indus à la société Maison Villemanzy SARL pour les locaux commerciaux situés 25 montée Saint Sébastien à Lyon 1er - EI 01093 - Direction Centrale de l'Immobilier

C'est le conseil d'arrondissement des régularisations de dossiers.

Donc il s'agit maintenant de la Maison Villemanzy, restaurant bien connu sur la montée Saint Sébastien qui a effectué des travaux de changement de menuiserie sans prendre la peine de déposer ni permis de construire, ni de prendre l'avis d'architecte des bâtiments de France.

Néanmoins, considérant qu'il a effectué les travaux dans les règles de l'art, la Ville propose de lui rembourser les menuiseries à hauteur de 14 000 €.

Je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération.

Je précise que j'ai pu constater que la Ville avait mis un temps déraisonnable à répondre aux demandes du restaurateur quand il avait sollicité la prise en charge des travaux de menuiserie et c'est ce qui m'a conduit à proposer que ces frais lui soient remboursés, considérant que nous avons aussi notre part de responsabilité du côté de la Ville.

Pour expliquer un petit peu pourquoi nous en arrivons à cette situation.

Je vous invite donc à donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

En tout cas, je vous remercie Monsieur GODINOT pour ces explications qui nous permettent de comprendre le contexte et en espérant que ces changements de menuiserie aussi apportent une qualité d'isolation thermique qui nous permet aussi de répondre aux autres enjeux que vous portez dans votre délégation ;

Pour ce qui est de cette délibération, nous allons passer au vote.

Nous avons un avis favorable à l'unanimité.

Outils numériques

- 23- **3401 - Yasmine BOUAGGA - Projet "GaïaMundi" sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données pour l'aide à la concertation et à la décision - Autorisation de signature d'un contrat de coopération horizontal avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), attribuant un financement dans le cadre du Plan France Relance - ITN7 Transformation Numérique des collectivités territoriales, axe 1 "co-construction de services numériques**

Cette délibération porte sur le projet GaïaMundi qui est un projet numérique de scénarisation cartographique.

Il s'agit d'un socle informatique et scientifique qui permet de visualiser des données de façon cartographique pour venir en appui à la délibération collective.

C'est aussi un projet de data citoyenne qui est en logiciel libre en open source et qui permet de donner accès à l'information publique et ainsi d'éclairer les décisions à la fois de politique publique mais également les citoyens pour mieux connaître les enjeux du territoire.

La délibération porte sur une demande de subvention de 210 000 € qui s'inscrit dans le cadre de France relance puisque le projet GaïaMundi a été lauréat de cet appel national.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de lui donner un avis favorable.

L'avis est favorable à l'unanimité et vous en remercie.

Elections 2022

24- 3077 - Yasmine BOUAGGA - Modalités de rémunération des agents participant aux scrutins électoraux - Service des Mairies d'Arrondissement

La dernière délibération porte sur les modalités de rémunération des agents participant aux scrutins électoraux.

C'est une délibération qui fixe les conditions de rémunération horaire et forfaitaire pour les agents et notamment qui a permis une meilleure équité entre les agents Ville et arrondissements pour le service effectué lors des permanences pour les scrutins électoraux.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération parce que je ne vais pas vous lire l'ensemble du tableau qui déroule les différentes situations ?

Je vous propose donc de passer au vote.

L'avis est favorable à l'unanimité et vous en remercie.

J'en profite pour rappeler la nécessité de s'inscrire ou de vérifier son inscription sur les listes électorales en particulier pour les personnes qui auraient déménagé et ce, même en restant dans le même arrondissement, dans la même rue, il est très important de vérifier cette inscription.

Il est possible de le faire jusqu'à six semaines avant le scrutin, ce qui nous mène, il me semble au mois de mars.

Au vu des échéances électorales, cette vérification d'inscription est importante et elle peut être faite en ligne sur le site servicepublic.fr ou bien en mairie d'arrondissement où nous nous ferons un plaisir de vous recevoir.

Je vais clôturer ce conseil d'arrondissement en saluant et souhaitant la bienvenue à notre nouveau Directeur Général des Services, Erwann Le Dû que malheureusement, vous ne voyez pas à distance mais peut-être pouvez-vous venir face à l'écran pour permettre aux personnes qui ne vous ont pas encore rencontré puisse vous voir.

Je vous souhaite la bienvenue, merci beaucoup de nous avoir accompagnés pour ce premier conseil, sachant que vous êtes arrivé il y a deux jours seulement.

Erwann LE DÛ

Merci pour votre accueil.

Yasmine BOUAGGA

Pour finir, quelques points d'agenda.

Je voulais vous signaler la sortie proche du prochain journal d'arrondissement d'ici une dizaine de jours.

La vidéo des vœux également qui remplace les vœux aux habitants que nous n'avons pas pu tenir en raison de la crise sanitaire et qui est d'ores et déjà depuis quelques minutes déjà en ligne.

Nous avons une réunion publique sur la rénovation du Jardin des Chartreux, Jardin des Poètes qui se tiendra le 31 janvier en visioconférence et qui vise à permettre une présentation du projet et une discussion avec les habitant.es sur les orientations qui vont être données pour la rénovation de cet espace vert patrimonial important pour le 1^{er} arrondissement.

Je vous indique que le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 16 mars 2022.

Nous venons d'avoir confirmation en direct que la réunion publique sur la Salle Rameau aura bien lieu le 1^{er} mars.

Vous pouvez d'ores et déjà noter cette date du 1^{er} mars pour la réunion publique sur la Salle Rameau.

Enfin, l'échéance la plus proche, c'est celle de la Nuit de la solidarité qui se tiendra demain, le 20 janvier et pour laquelle des actions de recensement d'aller vers les personnes sans abri pour les dénombrer.

Ces actions vont avoir lieu en lien avec le milieu associatif et en même temps que le recensement de la population va prendre en compte ces personnes sans abri qui sont importantes.

Il est important d'en tenir compte dans tous les sens du terme pour pouvoir adapter les politiques publiques à ce défi majeur qui est le sans-abrisme et pouvoir apporter des réponses qui soient plus satisfaisantes que ce que nous connaissons actuellement à ce problème majeur qui est l'exclusion sociale et donc je vous invite toutes et tous à participer à cette nuit de la solidarité.

Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Janvier 2022

Nous tiendrons un quartier général dans la mairie du 1^{er} arrondissement pour accueillir les bénévoles et les agents qui mettent en œuvre la partie recensement.

Je vous remercie et je vous souhaite une très belle soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance

Noé FROISSART